

Image not found or type unknown



Indemnisation pour commerce

Par **leni**, le **01/08/2008** à **20:49**

je possède un petit magasin d'alimentation ds un village, location des murs rnà la mairie, de 80 m2
une moyenne surface a acheté à un ancien commerçant un entrepot de 400 m2 et va ouvrir d'ici la fin de l'année, ce qui entrainera pour moi la faillite
je ne pourrais plus vendre mon fond de commerce et il me reste encore 3 ans de crédit à régler.
La maire ne peut rien pour ns, n'est que désolé de ce qui m'arrive
puis je demander une indemnisation et à qui m'adresser
merci